

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
ANNEXE 2018 DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Patrick CARROUER par Arnold BAC, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D67-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL 27 JUIN 2018

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2018 DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU les articles L.2312-1 à 4 et L.1612-1 à 8 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° D163/17 du Conseil municipal du 20 décembre 2017,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur au 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques est dans l'impossibilité technique de prendre en compte la décision modificative n°2 du budget 2017 des parkings publics de la Ville,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux ajustements de crédits inscrits, l'ensemble de ces mouvements comptables étant sans incidence sur l'équilibre budgétaire,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le retrait la délibération n°163/17 du 20 décembre 2017 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas,

ARTICLE 2 : APPROUVE les propositions de la décision modificative n°1 du budget annexe 2018 des parkings publics de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3.764,06 €	0 €	3.764,06 €
Recettes	3.764,06 €	0 €	3.764,06 €

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 JUIN 2018**
- et de son affichage le **04 JUL. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

32 Voix pour
Voix contre
1 Abstention
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D67-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018